

COMMUNE DE ROCLES**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 octobre 2017**

Date de la convocation : **13 octobre 2017**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **13 octobre 2017**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **11**

L'an deux mil dix-sept le vendredi vingt du mois d'**octobre**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : **néant**

Absent(s) non excusé(s) : **néant**

Absent(s) représenté(s) : **M. Daniel PALPACUER**

Pouvoir(s) : **M. Daniel PALPACUER à M. Francis LHERMET**

M. Joël ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- DM n°1 budget commune (régularisation fonds de péréquation RFCI 2017)
- Frais de fonctionnement de l'école année scolaire 2015/2016 – facturation aux communes de résidence
- Tarifs 2018 du service de l'eau et de l'assainissement
- Attributions des terres sectionales des Thorts ⁽¹⁾ (6^{ème} délibération du 23/06/2017)
- Convention location terrain à Palhères / parcelle ZH29 ⁽²⁾ (échéance au 15/04/2018)
- Accès au lac de Naussac sur parcelles communales ZH27 et ZH29 ⁽³⁾

Questions diverses :

- Aménagement de l'annexe à la salle d'animation
- Contrat territorial du Haut-Allier 2018-2020 – travaux à prévoir

Pièces jointes :

- procès-verbal de la séance du 2 août 2017 (transmis précédemment par mail)
- ⁽¹⁾ copie des courriers M. THIOULOUSE, M. BENOIT, M. LHERMET + plans cadastraux
- ⁽²⁾ plan cadastral + vue aérienne
- ⁽³⁾ plan cadastral annoté + vue aérienne

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H35**.

Le compte-rendu de la séance du **2 août 2017** est approuvé à l'unanimité.

- **DM n°1 budget commune (régularisation fonds de péréquation RFCI 2017)**

Transfert de 1083€ du compte 615231D « entretien voirie » au compte 739223D (+683€) et compte 73223R (-400€).

- **Frais de fonctionnement de l'école année scolaire 2015/2016 – facturation aux communes de résidence**

Les frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2015/2016 s'élèvent à 966,56€ par élève. Ces frais sont facturés à la commune de résidence ; Chastanier : 7 élèves, Pierrefiche : 1 élève, Auroux : 1 élève.

- **Tarifs 2018 du service de l'eau et de l'assainissement**

Afin de prétendre au taux maximum de subvention, le prix de l'eau doit être au moins égal à 1,50€ HT (base 120m3). De même pour l'assainissement le prix du m3 HT doit être au moins égal à 1€ HT.

L'abonnement pour l'eau est maintenu à 70€/an et 0,92€/m3 pour un prix au m3 de 1,503€ HT. L'abonnement pour l'assainissement est maintenu à 45€ et le prix du m3 à 0,63€ HT pour un prix au m3 de 1,005 € HT. Les droits de branchement sont maintenus à 700€ pour l'eau et à 500€ pour l'assainissement.

- **Attributions des terres sectionales des Thorts (6^{ème} délibération du 23/06/2017)**

Le conseil décide d'attribuer la parcelle C1534 (2,9ha en catégorie C) à M. BENOIT, la parcelle C290 (3,55ha en catégorie D) à M. LHERMET et les parcelles B1517/B1519/B1520 (1,03ha en catégorie C) à M. THIOULOUSE. Les conventions pluriannuelles de pâturage prendront effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 6 ans.

- **Convention location terrain à Palhères / parcelle ZH29 (échéance au 15/04/2018)**

Il existe un bail commercial concernant les parcelles ZH27 et ZH28. La convention d'occupation de la parcelle ZH29 signée en 2011 prendra fin le 15 avril 2018. Le renouvellement de cette location ne pourra être envisagé qu'à condition que les termes de la convention actuelle soient respectés, en particulier en ce qui concerne la propreté de la parcelle.

- **Accès au lac de Naussac sur parcelles communales ZH27 et ZH29**

Pour pérenniser l'accès au lac de Naussac, la commune de Rocles qui est propriétaire foncier de ces deux parcelles situées sur le territoire de la commune de Naussac-Fontanes, consent à céder l'assiette du chemin privé qui donne accès à la mise à l'eau de Palhères à la commune de Naussac-Fontanes qui a seule la compétence de l'intégrer au domaine public. Cette démarche permettrait de rendre cet accès imprescriptible et inaliénable pour le bien de tous les utilisateurs, quelque-soit le devenir de ces parcelles. La participation financière au frais de viabilisation de la mise à l'eau de Palhères n'est pas remise en cause.

Questions diverses :

- Aménagement de l'annexe à la salle d'animation

Les travaux ont débuté le 2 octobre. La dalle a été coulée. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année.

- Contrat territorial du Haut-Allier 2018-2020

Travaux à prévoir : Aménagement de voirie, restauration du bâtiment de la mairie (charpente-couverture/façade/menuiseries), volets des gîtes, abris-bus, étude et travaux d'assainissement des villages de Rocles et des Thorts.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à **22H05**.

Compte rendu affiché le **26 octobre 2017** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN

